



Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Ministère des affaires sociales et de la santé

Direction de l'eau et de la biodiversité
Sous direction de la protection et de la gestion des
ressources en eau et minérales
Bureau de la lutte contre les pollutions domestiques et
industrielles

Direction générale de la santé
Sous-direction de la prévention des risques
liés à l'environnement et à l'alimentation
Bureau de la qualité des eaux
DGS/EA4 - N°

2014 012 GR3 CR notification agrément ANC OUEST
ENVIRONNEMENT Compactodiffuseur à zéolithe BFC
N° 25.

Paris, le 20 JAN. 2014

A

OUEST ENVIRONNEMENT

12 rue Saint Vincent de Paul

86000 POITIERS

Objet : Notification d'agrément de la gamme de dispositifs de traitement « Filière d'assainissement compactodiffuseur à zéolithe BFC »

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé, en date du 15 novembre 2013, un dossier complet de demande de modification d'agrément du dispositif de traitement « Filière d'assainissement compactodiffuseur à zéolithe BFC9 » (9 EH), et de demande d'agrément de la gamme de dispositifs de traitement « Filière d'assainissement compactodiffuseur à zéolithe BFC », modèles BFC5 (5 EH), BFC6 (6 EH), BFC7 (7 EH), BFC10 (10 EH), BFC12 (12 EH), BFC15 (15 EH) et BFC20 (20 EH) auprès du Centre d'Etudes et de Recherches de l'Industrie du Béton, organisme notifié au titre de l'article 9 du décret du 8 juillet 1992, conformément à la procédure d'évaluation précisée par arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/J de DBO₅.

Nous avons reçu le rapport technique d'évaluation le 20 novembre 2013.

Nous avons l'honneur de vous informer par la présente, qu'après examen de ces évaluations, nous donnons un avis favorable à votre demande de modification d'agrément du dispositif de traitement « Filière d'assainissement compactodiffuseur à zéolithe BFC9 » (9 EH) et à votre demande concernant la gamme de dispositifs de traitement « Filière d'assainissement compactodiffuseur à zéolithe BFC », modèles BFC5 (5 EH), BFC6 (6 EH), BFC7 (7 EH), BFC10 (10 EH), BFC12 (12 EH), BFC15 (15 EH) et BFC20 (20 EH), sous réserve de respecter les conditions fixées dans la fiche technique descriptive ci-jointe.

Au vu des performances épuratoires mesurées lors des essais, la charge organique pouvant être traitée par ces dispositifs, pour répondre aux exigences épuratoires fixées à l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié, dans les conditions prévues dans le présent avis, peut aller respectivement :

- jusqu'à 5 Equivalents-Habitants (soit 300 g/j de DBO5) pour le modèle BFC5,
- jusqu'à 6 Equivalents-Habitants (soit 360 g/j de DBO5) pour le modèle BFC6,
- jusqu'à 7 Equivalents-Habitants (soit 420 g/j de DBO5) pour le modèle BFC7,
- jusqu'à 9 Equivalents-Habitants (soit 540 g/j de DBO5) pour le modèle BFC9,
- jusqu'à 10 Equivalents-Habitants (soit 600 g/j de DBO5) pour le modèle BFC10,
- jusqu'à 12 Equivalents-Habitants (soit 720 g/j de DBO5) pour le modèle BFC12,
- jusqu'à 15 Equivalents-Habitants (soit 900 g/j de DBO5) pour le modèle BFC15,
- jusqu'à 20 Equivalents-Habitants (soit 1 200 g/j de DBO5) pour le modèle BFC20.

Vous trouverez ci-joint la fiche technique descriptive correspondante qui sera publiée au Journal Officiel de la République Française comportant les numéros d'agrément n°2012-033-mod01, 2012-033-mod01-ext01 à 07.

Nous vous rappelons que conformément à l'article 9 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution inférieure ou égale à 20 EH, vous devez informer l'organisme notifié, en cas d'évolution des caractéristiques techniques et de conditions de mise en œuvre des dispositifs de traitement ayant fait l'objet d'un agrément. Celui-ci évaluera si ces modifications sont de nature à remettre en cause le respect des prescriptions techniques de l'arrêté susvisé.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente décision.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le ministre de l'écologie, du développement
durable et de l'énergie

Pour le ministre et par délégation,

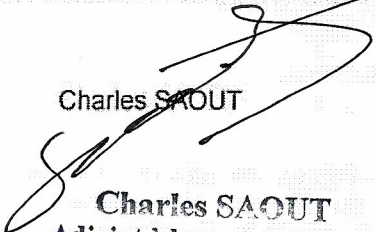
La sous-directrice de la protection et de la gestion
des ressources en eau et minérales


Claire GRISEZ

La ministre des affaires sociales et de la santé

Pour la ministre et par délégation,

L'adjoint à la sous-direction de la prévention des
risques liés à l'environnement et à l'alimentation


Charles SAOUT
Charles SAOUT
Adjoint à la sous-direction
de la prévention des risques liés
à l'environnement et à l'alimentation

ANNEXE 1

FICHE TECHNIQUE DESCRIPTIVE ASSOCIÉE AU DISPOSITIF DE TRAITEMENT AGRÉÉ

« FILIERE D'ASSAINISSEMENT COMPACTODIFFUSEUR A ZEOLITHE BFC9 » MODÈLE 9 EH

Références administratives

Numéro national d'agrément	2012-033	2012-033-mod01
Titulaire de l'agrément	Ouest Environnement, 12 rue Saint Vincent de Paul, 86000 POITIERS	
Dénomination commerciale	Filière d'assainissement compactodiffuseur à zéolithe	Filière d'assainissement compactodiffuseur à zéolithe BFC9
Capacité de traitement	jusqu'à 9 Equivalents-Habitants	jusqu'à 9 Equivalents-Habitants

Références de l'évaluation de l'installation

Organisme notifié en charge de l'évaluation du modèle de référence	Centre scientifique et technique du bâtiment
Date de réception de l'avis de l'organisme notifié	2 août 2012
Organisme notifié en charge de l'évaluation de la modification du modèle de référence	Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton
Date de réception de l'avis de l'organisme notifié	20 novembre 2013

Références normalisation et réglementation

Références normalisation	NF EN 12566-3+A2
Références réglementation nationale	Arrêté du 7 septembre 2009 modifié

Caractéristiques techniques et fonctionnement

Le dispositif de traitement, qui repose sur l'utilisation d'un milieu filtrant, se compose de :

- un prétraitement composé d'une fosse toutes eaux munie d'un préfiltre ;
- une chasse à auget ;
- une cuve de traitement biologique contenant de bas en haut :
 - un plancher drainant contenant les rampes d'évacuation ;
 - une géogrille de séparation entourant le massif filtrant ;
 - un massif filtrant constitué de deux couches de zéolithe type Chabasite ;
 - des cassettes filtrantes reposant sur des barres de renfort ;
 - une géogrille de séparation ;

- une rampe de répartition avec regard de répartition contenue dans une couche de gravier ;
- un dispositif d'évacuation des eaux via un regard de collecte.

La répartition des eaux usées se fait par un poste de relevage ou de façon gravitaire à l'aide d'une chasse à auget qui les répartit de façon homogène sur la surface du massif filtrant grâce à l'utilisation de caissettes filtrantes.

L'épuration des eaux usées est réalisée lors de leur percolation, en contact avec le massif filtrant et en présence d'oxygène apportée par l'air renouvelé grâce aux dispositifs de ventilation passive intégrés au dispositif de traitement.

SYNTHÈSE DES MATÉRIAUX ET DES CARACTÉRISTIQUES DES DISPOSITIFS

Modèle		Filière d'assainissement Compactodiffuseur à zéolithe	Filière d'assainissement Compactodiffuseur à zéolithe BFC9
Numéro national d'agrément		2012-033	2012-033-mod01
Capacité (Equivalents-Habitants)		jusqu'à 9 EH	jusqu'à 9 EH
Fosse toutes eaux	Cuve à un compartiment	Forme cylindrique à axe horizontal en polyéthylène (PE)	Forme cylindrique à axe horizontal en polyéthylène (PE) ou Forme parallélépipédique en polyéthylène (PE) ou en béton
	Préfiltre	Préfiltre à lamelles	Filtre indicateur de colmatage ou Filtre pouzzolane
	Raccordements hydrauliques	Tuyaux DN 100 mm Entrée : tube plongeur Sortie : préfiltre	
Chasse à auget	Boite rectangulaire	Auget basculant en polyéthylène (PE) de dimensions 70 x 48 x 27 cm de volume 15 litres utiles	
	Raccordements hydrauliques	Entrée : tuyau DN 100 mm Sortie : tuyau DN 80 mm	
	Mousse filtrante	Mousse en polyuréthane (PU)	
	Flotteur	Flotteur en polyéthylène (PE)	
Cuve de traitement	Cuve de section rectangulaire	Cuve ouverte en polyester renforcé de fibres de verre (PRV)	Cuve ouverte en polyéthylène (PE)
	Raccordements hydrauliques	Entrée : tuyau DN 80 mm Sortie : tuyau DN 100 mm	
		Joints en caoutchouc éthylène-propylène-diène monomère (EPDM)	
	Protection supérieure	Géotextile non tissé en polypropylène (PP) type GSP4	

Regard circulaire de répartition	Regard en polyéthylène (PE) : 1 entrée DN 80 mm 2 sorties DN 63 mm
Rampe de répartition	Réseau bouclé de distribution à 2 branches en polychlorure de vinyle (PVC) : tube DN 63 mm avec trous de 7 mm à 10 mm
	Gravier lavé 15/40 mm d'épaisseur 10 cm
Protection des cassettes	Géogrid tissée en polyéthylène haute densité (PEHD) type GRILLOFOS-2
Cassettes filtrantes	Cadres rigides en polyéthylène (PE) de dimensions 125 x 95 x 15 cm avec une nappe de géotextile pliée verticalement et disposée en alternance avec des plaques en PVC thermoformées
Barres de renfort	Supports des cassettes en fibre composite
Massif filtrant	Couche supérieure de zéolithe type Chabasite d'une granulométrie de 2 à 5 mm
	Couche inférieure de zéolithe type Chabasite d'une granulométrie de 0,7 à 2 mm
Protection du plancher	Géogrid tissée en polyéthylène haute densité (PEHD) type GRILLOFOS-2
Plancher drainant	Caillebotis de type CPP 80 PE
Rampe d'évacuation	3 tubes en polychlorure de vinyle (PVC) DN 100 mm
Regard de collecte	Boîte rectangulaire surmontée d'un tube cylindrique vertical
	Raccordements hydrauliques
	Regard en polyéthylène (PE) de section 33 x 33 cm
	Tuyaux DN 100 mm

SYNTHÈSE DES DIMENSIONS ET DES CARACTÉRISTIQUES DES DISPOSITIFS

Modèle		Filière d'assainissement Compactodiffuseur à zéolithe	Filière d'assainissement Compactodiffuseur à zéolithe BFC9	
Numéro national d'agrément		2012-033	2012-033-mod01	
Capacité (Equivalents-Habitants)		jusqu'à 9 EH		
Fosse toutes eaux	Modèle	SIMOP	<i>ou</i> SIMOP THEBAULT	
	Gamme	INH/INR	INH/INR	Oblongue
	Volume utile (m ³)	8	6	6
	Longueur (cm)	272	211	319
	Largeur (cm)	220	220	200
	Hauteur totale (cm)	231	231	165

Chasse à auget	Nombre de chasse	1	1
Cuve de traitement	Nombre de cuve	1	1
	Longueur totale cuve (cm)	399	400
	Largeur totale cuve (cm)	213	218
	Hauteur totale cuve (cm)	100	100
	Surface utile (cm ²)	381x198	381x202
	Longueur rampe de répartition (cm)	370	370
	Largeur rampe de répartition (cm)	102	102
	Nombre de trous par branche	9	9
	Nombre de cassettes filtrantes	6	6
	Hauteur couche supérieure du massif filtrant (cm)	40	40
	Hauteur couche inférieure du massif filtrant (cm)	10	10
Regard de collecte	Nombre de dispositif	1	1

La périodicité de la vidange de ce dispositif de traitement doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues qui ne doit pas dépasser 50 % du volume utile de la fosse toutes eaux.

Les caractéristiques techniques, et en particulier les performances épuratoires des dispositifs, sont disponibles sur le site internet interministériel relatif à l'assainissement non collectif : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr> (adresse provisoire).

Conditions de mise en œuvre

Ce dispositif est enterré selon des conditions de mise en œuvre précisées dans le guide d'utilisation de l'installation.

Ce dispositif peut être installé pour fonctionner par intermittence.

Le dispositif peut être installé sur tout type de parcelle avec ou sans nappe phréatique permanente ou temporaire, sauf s'il est constitué d'une fosse toutes eaux de modèle SIMOP INH qui doit être installée hors nappe phréatique permanente ou temporaire, et sous réserve de respecter les conditions de mise en œuvre précisées dans le guide d'utilisation.

Au vu des performances épuratoires mesurées lors des essais, la charge organique pouvant être traitée par ce dispositif, pour répondre aux exigences épuratoires fixées à l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié, dans les conditions prévues dans le présent avis, peut aller jusqu'à 9 Equivalents-Habitants (soit 540 g/j de DBO₅).

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées.

Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L.1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade existent à proximité du rejet.

Les rejets des eaux usées traitées par ce dispositif peuvent se faire selon les modes suivants :

- par drainage et infiltration dans le sol ;
- par irrigation souterraine, sous réserve du respect des prescriptions techniques en vigueur ;
- par déversement dans le milieu hydraulique superficiel, sous réserve du respect des prescriptions techniques en vigueur.

Guide d'utilisation

Le guide d'utilisation (*DOSSIER GUIDE UTILISATEUR - Filière à zéolithe 5 EH, 6 EH, 7 EH, 9 EH, 10 EH, 12 EH, 15 EH et 20 EH*, 14 novembre 2013, 69 pages) est disponible auprès du titulaire de l'agrément et précise notamment les conditions d'entretien, les modalités d'élimination des matériaux en fin de vie, les points de contrôle, les conseils d'utilisation et la consommation électrique.

Seul le guide d'utilisation référencé ci-dessus vaut agrément. Il est disponible sur le site internet interministériel dont l'adresse est précédemment citée.

ANNEXE 2

FICHE TECHNIQUE DESCRIPTIVE ASSOCIÉE À LA GAMME DE DISPOSITIFS DE TRAITEMENT AGRÉÉS

« FILIÈRE D'ASSAINISSEMENT COMPACTODIFFUSEUR A ZEOLITHE BFC » MODÈLES 5 EH, 6 EH, 7 EH, 9 EH, 10 EH, 12 EH, 15 EH ET 20 EH

Références administratives

Numéro national d'agrément	2012-033-mod01-ext01	2012-033-mod01-ext02	2012-033-mod01-ext03	2012-033-mod01	2012-033-mod01-ext04	2012-033-mod01-ext05	2012-033-mod01-ext06	2012-033-mod01-ext07
Titulaire de l'agrément	Ouest Environnement, 12 rue Saint Vincent de Paul, 86000 POITIERS							
Dénomination commerciale	Filière d'assainissement compactodiffuseur à zéolithe							
	Gamme BFC5	Gamme BFC6	Gamme BFC7	BFC9	Gamme BFC10	Gamme BFC12	Gamme BFC15	Gamme BFC20
Capacité de traitement	jusqu'à 5 Equivalents-Habitants	jusqu'à 6 Equivalents-Habitants	jusqu'à 7 Equivalents-Habitants	jusqu'à 9 Equivalents-Habitants	jusqu'à 10 Equivalents-Habitants	jusqu'à 12 Equivalents-Habitants	jusqu'à 15 Equivalents-Habitants	jusqu'à 20 Equivalents-Habitants

Références de l'évaluation de l'installation

Organisme notifié en charge de l'évaluation	Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton
Date de réception de l'avis de l'organisme notifié	20 novembre 2013

Références normalisation et réglementation

Références normalisation	NF EN 12566-3+A2
Références réglementation nationale	Arrêté du 7 septembre 2009 modifié

Caractéristiques techniques et fonctionnement

Les dispositifs de traitement, qui reposent sur l'utilisation d'un milieu filtrant, se composent de :

- un prétraitement composé d'une fosse toutes eaux munie d'un préfiltre ;
- une chasse à auget ;
- une cuve de traitement biologique contenant de bas en haut :
 - un plancher drainant contenant les rampes d'évacuation ;
 - une géogrille de séparation entourant le massif filtrant ;
 - un massif filtrant constitué de deux couches de zéolithe type Chabasite ;

- des cassettes filtrantes reposant sur des barres de renfort ;
- une géogrille de séparation ;
- une rampe de répartition avec regard de répartition contenue dans une couche de gravier ;
- un dispositif d'évacuation des eaux via un regard de collecte.

La répartition des eaux usées se fait par un poste de relevage ou de façon gravitaire à l'aide d'une chasse à auget qui les répartit de façon homogène sur la surface du massif filtrant grâce à l'utilisation de caissettes filtrantes.

L'épuration des eaux usées est réalisée lors de leur percolation, en contact avec le massif filtrant et en présence d'oxygène apportée par l'air renouvelé grâce aux dispositifs de ventilation passive intégrés aux dispositifs de traitement.

SYNTHÈSE DES MATÉRIAUX ET DES CARACTÉRISTIQUES DES DISPOSITIFS

ELEMENT DES DISPOSITIFS	MATERIEL		MATERIAU CONSTITUTIF
Fosse toutes eaux	Cuve à un compartiment	Modèle SIMOP Gamme IBH/INH et IBR/INR Forme cylindrique à axe horizontal	Polyéthylène (PE)
		<i>Ou bien :</i> Modèle SOTRALENTZ Gamme Epurbloc Forme parallélépipédique	Polyéthylène (PE)
		<i>Ou bien :</i> Modèle THEBAULT Gammes Maxi-Eco et Oblongue Forme parallélépipédique	Béton
	Préfiltre	Modèle SIMOP : filtre indicateur de colmatage Modèle SOTRALENTZ : filtre indicateur de colmatage Modèle THEBAULT : filtre pouzzolane	/
Raccordements hydrauliques	Tuyaux DN 100 et 160 mm Entrée : tube plongeur Sortie : préfiltre	Polychlorure de vinyle (PVC)	
Dispositif de répartition	Boîte avec égalisateur	Modèle POLYLOK type D-20 Box	Polyéthylène Haute Densité (PEHD)
	Raccordements hydrauliques	1 entrée DN 100 mm 2 sorties DN 100 mm	Polychlorure de vinyle (PVC)

Chasse à auget	Boite rectangulaire	Auget basculant de dimensions 70 x 48 x 27 cm de volume 15 litres utiles	Polyéthylène (PE)
	Raccordements hydrauliques	Entrée : tuyau DN 100 mm Sortie : tuyau DN 80 mm	Polychlorure de vinyle (PVC)
	Mousse filtrante	/	Polyuréthane (PU)
	Flotteur	/	Polyéthylène (PE)
Cuve de traitement	Cuve de section rectangulaire	Cuve ouverte	Polyéthylène (PE)
	Raccordements hydrauliques	Entrée : tuyau DN 80 mm Sortie : tuyau DN 100 mm	Polychlorure de vinyle (PVC)
		Joints	Caoutchouc Ethylène-propylène-diène monomère (EPDM)
	Protection supérieure	Géotextile non tissé type GSP4	Polypropylène (PP)
	Regard circulaire de répartition	1 entrée DN 80 mm 2 sorties DN 63 mm	Polyéthylène (PE)
	Rampe de répartition	Réseau bouclé de distribution à 2 branches : tube DN 63 mm avec trous de 7 mm à 10 mm	Polychlorure de vinyle (PVC)
		Gravier lavé 15/40 mm d'épaisseur 10 cm	/
	Protection des cassettes	Géogrille tissée type GRILLOFOS-2	Polyéthylène Haute Densité (PEHD)
	Cassettes filtrantes	Cadres rigides de dimensions 125 x 95 x 15 cm avec une nappe de géotextile pliée verticalement et disposée en alternance avec des plaques en PVC thermoformées	Polyéthylène (PE)
	Barres de renfort	Supports des cassettes	Fibre composite
	Massif filtrant	Couche supérieure type Chabasite d'une granulométrie de 2 à 5 mm	Zéolithe
		Couche inférieure type Chabasite d'une granulométrie de 0,7 à 2 mm	Zéolithe
	Protection du plancher	Géogrille tissée type GRILLOFOS-2	Polyéthylène Haute Densité (PEHD)
Plancher drainant	Caillebotis de type CPP 80 PE	/	
Rampe d'évacuation	3 tubes DN 100 mm	Polychlorure de vinyle (PVC)	

Regard collecte	Boite rectangulaire surmontée d'un tube cylindrique vertical	Regard de section 33 x 33 cm	Polyéthylène (PE)
	Raccordements hydrauliques	Tuyaux DN 100 mm	Polychlorure de vinyle (PVC)

SYNTHÈSE DES DIMENSIONS ET DES CARACTÉRISTIQUES DES DISPOSITIFS

Modèle		Gamme BFC5			Gamme BFC6		Gamme BFC7
Numéro national d'agrément		2012-033-mod01-ext01			2012-033- mod01-ext02		2012-033- mod01-ext03
Capacité (Equivalents-Habitants)		jusqu'à 5 EH			jusqu'à 6 EH		jusqu'à 7 EH
Fosse toutes eaux	Modèle	<i>ou</i>			<i>ou</i>		
		SIMOP	SOTRAL ENTZ	THEBAU LT	SIMOP	SOTRAL ENTZ	THEBAU LT
	Gamme	IBH/IBR	Epurbloc	Maxi-Eco	IBH/IBR	Epurbloc	Maxi-Eco
	Volume utile (m ³)	4	4	4	5	5	5
	Longueur (cm)	229	205	260	239	243	260
	Largeur (cm)	181	185	186	198	185	120
Hauteur totale (cm)	155	155	120	170	155	227	
Dispositif de répartition	Nombre de boîte	0			0		0
Chasse à auget	Nombre de chasse	1			1		1
Cuve de traitement	Nombre de cuve	1			1		1
	Longueur totale cuve (cm)	288			288		400
	Largeur totale cuve (cm)	214			214		218
	Hauteur totale cuve (cm)	94			94		100
	Surface utile (cm ²)	272x198			272x198		381x202
	Longueur rampe de répartition (cm)	235			235		370
	Largeur rampe de répartition (cm)	102			102		102
	Nombre de trous par branche	6			6		9
	Nombre de cassettes filtrantes	4			4		6

	Hauteur couche supérieure du massif filtrant (cm)	40	40	40
	Hauteur couche inférieure du massif filtrant (cm)	10	10	10
Regard de collecte	Nombre de dispositif	1	1	1

SYNTHÈSE DES DIMENSIONS ET DES CARACTÉRISTIQUES DES DISPOSITIFS

Modèle		BFC9		Gamme BFC10	
Numéro national d'agrément		2012-033-mod01		2012-033-mod01-ext04	
Capacité (Equivalents-Habitants)		jusqu'à 9 EH		jusqu'à 10 EH	
Fosse toutes eaux	Modèle	<i>ou</i>		<i>ou</i>	
		SIMOP	THEBAULT	SIMOP	THEBAULT
	Gamme	INH/INR	Oblongue	INH/INR	Oblongue
	Volume utile (m ³)	6	6	6	6
	Longueur (cm)	211	319	211	319
	Largeur (cm)	220	200	220	200
	Hauteur totale (cm)	231	165	231	165
Dispositif de répartition	Nombre de boîte	0		0	
Chasse à auget	Nombre de chasse	1		1	
Cuve de traitement	Nombre de cuve	1		1	
	Longueur totale cuve (cm)	400		400	
	Largeur totale cuve (cm)	218		218	
	Hauteur totale cuve (cm)	100		100	
	Surface utile (cm ²)	381x202		381x202	
	Longueur rampe de répartition (cm)	370		370	
	Largeur rampe de répartition (cm)	102		102	
	Nombre de trous par branche	9		9	
	Nombre de cassettes filtrantes	6		6	
		Hauteur couche supérieure du massif filtrant (cm)	40		40

	Hauteur couche inférieure du massif filtrant (cm)	10	10
Regard de collecte	Nombre de dispositif	1	1

SYNTHÈSE DES DIMENSIONS ET DES CARACTÉRISTIQUES DES DISPOSITIFS

Modèle		Gamme BFC12	Gamme BFC15	Gamme BFC20		
Numéro national d'agrément		2012-033-mod01-ext05	2012-033-mod01-ext06	2012-033-mod01-ext07		
Capacité (Equivalents-Habitants)		jusqu'à 12 EH	jusqu'à 15 EH	jusqu'à 20 EH		
Fosse toutes eaux	Modèle	<i>ou</i>			<i>ou</i>	
		SIMOP	SOTRALE NTZ	THEBAUL T	SOTRALEN TZ	THEBAULT
	Gamme	INH/INR	Epurbloc	Oblongue	Epurbloc	Oblongue
	Volume utile (m ³)	8	8	8	10	10
	Longueur (cm)	272	420	319	497	319
	Largeur (cm)	220	185	200	185	200
	Hauteur totale (cm)	231	155	208	155	242
Dispositif de répartition	Nombre de boîte	1		1	1	
Chasse à auget	Nombre de chasse	2		2	2	
Cuve de traitement	Nombre de cuve	2		2	2	
	Longueur totale cuve (cm)	288		400	400	
	Largeur totale cuve (cm)	214		218	218	
	Hauteur totale cuve (cm)	94		100	100	
	Surface utile (cm ²)	2x(272x198)		2x(381x202)	2x(381x202)	
	Longueur rampe de répartition (cm)	2x235		2x370	2x370	
	Largeur rampe de répartition (cm)	2x102		2x102	2x102	
	Nombre de trous par branche	6		9	9	
	Nombre de cassettes filtrantes	2x4		2x6	2x6	
	Hauteur couche supérieure du massif filtrant (cm)	40		40	40	

	Hauteur couche inférieure du massif filtrant (cm)	10	10	10
Regard de collecte	Nombre de dispositif	2	2	2

La périodicité de la vidange de ces dispositifs de traitement doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues qui ne doit pas dépasser 50 % du volume utile de la fosse toutes eaux.

Les caractéristiques techniques, et en particulier les performances épuratoires des dispositifs, sont disponibles sur le site internet interministériel relatif à l'assainissement non collectif : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr> (adresse provisoire).

Conditions de mise en œuvre

Ces dispositifs sont enterrés selon des conditions de mise en œuvre précisées dans le guide d'utilisation de l'installation.

Ces dispositifs peuvent être installés pour fonctionner par intermittence.

Les dispositifs peuvent être installés sur tout type de parcelle avec ou sans nappe phréatique permanente ou temporaire, à l'exception des dispositifs constitués d'une fosse toutes eaux de modèle SIMOP IBH ou INH, qui doivent être installés hors nappe phréatique permanente ou temporaire, sous réserve de respecter les conditions de mise en œuvre précisées dans le guide d'utilisation.

Au vu des performances épuratoires mesurées lors des essais et des tests de répartition hydraulique, la charge organique pouvant être traitée par ces dispositifs, pour répondre aux exigences épuratoires fixées à l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié, dans les conditions prévues dans le présent avis, peut aller jusqu'aux capacités de traitement présentées dans le tableau ci-dessus.

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées.

Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L.1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade existent à proximité du rejet.

Les rejets des eaux usées traitées par ces dispositifs peuvent se faire selon les modes suivants :

- par drainage et infiltration dans le sol ;
- par irrigation souterraine, sous réserve du respect des prescriptions techniques en vigueur ;
- par déversement dans le milieu hydraulique superficiel, sous réserve du respect des prescriptions techniques en vigueur.

Guide d'utilisation

Le guide d'utilisation (*DOSSIER GUIDE UTILISATEUR - Filière à zéolithe 5 EH, 6 EH, 7 EH, 9 EH, 10 EH, 12 EH, 15 EH et 20 EH*, 14 novembre 2013, 69 pages) est disponible auprès du titulaire de l'agrément et précise notamment les conditions d'entretien, les modalités d'élimination des matériaux en fin de vie, les points de contrôle, les conseils d'utilisation et la consommation électrique.

Seul le guide d'utilisation référencé ci-dessus vaut agrément. Il est disponible sur le site internet interministériel dont l'adresse est précédemment citée.